

Le Verdon sur mer, 25 septembre 2007

*Mr le Président de la commission particulière de débat public du Verdon sur mer*

Monsieur le Président,

Conformément aux souhaits de Mme Claudia COURTOIS et de Mr Patrick LOULIERE membres de la CPDP présents à la mairie du Verdon sur mer la semaine dernière lors de la confrontation avec les représentants de la société 4Gas au sujet de l'estimation des impacts visuels du projet, je vous confirme que nous demandons que dorénavant toutes les références en terme de hauteur et de largeur des installations projetées soient calculées sur la base d'une hauteur de château d'eau existant de 45 m par rapport au niveau du terrain existant. Principe accepté par Mr PRAT, présent à cette confrontation.

Ce qui signifie que sur aucun document, simulation ou autres, les cuves projetées ne doivent apparaître en dessous de la hauteur dudit château d'eau, et ceci même dans l'hypothèse où les cuves seraient enterrées de 3/4 m (faisabilité restant d'ailleurs à prouver).

D'autre part au cours de la même confrontation, et dans l'espoir d'éviter une nouvelle polémique, nous avons demandé que les distances des installations par rapport aux premières habitations soient précisément calculées par 4Gas, et ce à partir des plus proches éléments « accidentogènes », le centre de la torchère a été retenu en accord avec l'ensemble des personnes présentes comme le plus logique.

En vous priant de bien vouloir accepter, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Bureau de l'Association «Une Pointe pour Tous »

Philippe Lucet

Secrétaire Général de l'Association

-LR avec AR

